

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES**

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**DU MERCREDI 22 MARS 2017**

**SOMMAIRE**

***APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DES SYNDICATS***

***EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR***

1. Décision modificative de crédits N°1  
Rapporteur : M. Le Président
2. Présentation du Compte de Gestion 2016  
Rapporteur : M. Le Président
3. Vote du Compte Administratif 2016  
Rapporteur : M. Le Président
4. Affectation des résultats 2016  
Rapporteur : M. Le Président
5. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP)  
Rapporteur : Marielle DURET
6. Pré Avis sur le PLU de Saint Jeoire en Faucigny  
Rapporteur : Bernard CHATEL
7. Pré Avis sur le PLU de Fillinges  
Rapporteur : Fabienne SCHERRER
8. Date et lieu du prochain conseil  
Rapporteur : M. Le Président

***Questions orales***

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

**Syndicat Mixte du SCOT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie de BURDIGNIN, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 14 Mars 2017  
Nombre de délégués en exercice : 19 / Quorum 10  
Nombre de délégués présents : 18  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0  
Nombre de délégués votants : 18

**Présents :** Mesdames/Messieurs : Marielle DURET, Léon GAVILLET, Jean PELLISSON, Chantal BEL, Laurent DETRAZ, Fabienne SHERRER, Patrick CHARDON, Carole BUCZ, Gilles SAUTHIER, Bernard CHATEL, Bruno FOREL, Denis MOUCHET, Roland PINGET, Marie Laure DOMINGUES, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT-BARON, Daniel TOLETTI, Pierre Henry MOSSUZ.

**Absents excusés :** Mesdames/Messieurs, Serge PITTET, Bernard CHAPUIS, Daniel REVUZ, Jacqueline JACQUET, Marc BRON, Paul CHENEVAL.

**Délégué donnant pouvoir :** /

**Assistent :** Alain PERNOLLET, Yves DUPRAZ.

Monsieur Daniel TOLETTI, est nommé secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte-rendu de la dernière séance du syndicat en date du **14 Décembre 2016** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## COMMUNICATION

1. Etat d'avancement du SCoT
2. Synthèse des avis des PPA
3. Déroulement de l'enquête publique
4. Echéances à venir

Actuellement à l'enquête publique, le projet de SCoT des 3 vallées ne mobilise pas vraiment la population. Les personnes intéressées se trompent le plus souvent de cible en venant voir si leur parcelle est constructible. Pascale POCHAT BARON rapporte que de son expérience lors de l'élaboration du PLU de Viuz en Sallaz, la majorité des habitants ne s'intéresse qu'à leurs parcelles. Fabienne SCHERRER rappelle que des articles sont parus dans la presse locale pour inviter la population à venir s'exprimer lors de l'enquête publique. L'information est relayée par les intercommunalités, les communes, les associations. Daniel REVUZ considère également que la mobilisation est en effet difficile.

### COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

Nous avons reçu un certain nombre d'avis de la part des personnes publiques associées. Bruno FOREL propose que nous parcourions ces remarques afin d'opérer un pré arbitrage de ce que prendrons en compte.

Direction Départementale des Territoires :

- Approfondir l'adéquation ressource en eaux/besoins : Les élus apporteront des précisions
- OAP obligatoires pour 4000m<sup>2</sup> au lieu de 6000m<sup>2</sup> : Les élus ne souhaitent pas changer le seuil
- Pour tout nouveau secteur qui s'ouvrira à l'urbanisation, à destination touristique, définir une OAP au contenu programmatique en se donnant les moyens de créer des lits « chauds ». Les élus souhaiteraient passer en prescription l'obligation de réaliser une OAP pour l'ouverture à l'urbanisation de programmes à destination touristique.
- Affiner les carte agricoles au 25 000ème : Après avoir apprécié la représentation cartographique à cette échelle, les élus ont considéré qu'il s'agissait davantage du travail du PLU et non celui du SCoT. Les prescriptions du SCoT rapportent l'obligation de faire ce travail précisément.
- Souhait que l'assiette foncière nécessaire à la production de logements regroupe toute l'artificialisation sauf les Zones d'Activités Economique : Les élus sont favorables à inscrire cette précision car elle a été conçue dès le début dans cette vocation.

CDPENAF :

- Préciser les attentions sur la création d'une nouvelle zone commerciale et d'une nouvelle ZAE. Les élus préciseront ces points qui sont ciblés P 31 et 35 du DOO.

Chambre des Métiers et Artisanat :

- Dans les ZAE ne devraient être autorisés que les logements de fonction indispensables au fonctionnement des zones et de taille limitée (50m<sup>2</sup> et être compris dans l'enveloppe bâtie du bâtiment d'activités). Les élus ont déjà réglementé cette question en autorisant l'aménagement d'un logement de fonction au maximum à l'intérieur du bâti dès lors qu'il est exclusivement destiné à l'activité économique.
- Ne souhaite pas encourager de nouvelle polarité commerciale à Copponnaz et Praporchet sur Saint Jeoire. Les élus ont veillé lors de l'élaboration du PLU de Saint Jeoire que ces secteurs puissent s'intégrer en complémentarité des autres polarités commerciales de la communes et notamment son centre ville. Il n'y aura pas de modifications dans ce sens.

Chambre de commerce et d'Industrie :

- Souhaite que soit localiser les sites possibles pour l'installation de stockage de déchets inertes. Monsieur le Président rappelle qu'un schéma au niveau départemental a été établi et qu'il n'a pas fait ressortir la nécessité de réaliser ce type d'infrastructure sur notre territoire. Les élus ne souhaitent donc pas modifier le SCoT en conséquence.

Institut National pour l'Origine et la Qualité - INAO :

- Souhaite que soit intégrés les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine. Ces signes seront intégrés dans le document.
- Souhaite que nous passions en prescription « l'autorisation d'aménagements, installations et constructions liées au maintien et au développement des activités agricoles ». Si tel était le cas, nous ne pourrions pas interdire la construction dans des secteurs à préserver (Zonage Ap : Agricole Paysager par exemple) de toute artificialisation et pourrait aller à l'encontre de son objectif initial.

#### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

Mission Régionale d'Autorité Environnementale – MRAE :

- Proposer et présenter davantage de critères et d'indicateurs de suivis sur l'environnement. Les élus feront des propositions dans ce sens.
- Illustrer le résumé non technique. Des éléments de compréhension supplémentaires seront apportés.

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

**Délibération N°2017/03/01**

**1. - Décision modificative de Crédits N°1**  
**Rapporteur : M. le Président**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	577.71 €	0.00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>577.71 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	777.71 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>777.71 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>777.71 €</b>	<b>200.00 €</b>	<b>577.71 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 278.94 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 278.94 €</b>
R-2802-01 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
D-202-01 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	5 478.94 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 478.94 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 478.94 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 478.94 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>44 901.23 €</b>		<b>44 901.23 €</b>	

En vue de l'approbation du Compte administratif 2016 et afin de réajuster le résultat reporté N-1, une décision modificative de crédit est nécessaire.

Le résultat reporté en **fonctionnement** est inférieur de 577.71 €, à cela 200 € d'amortissement sont à rajouter également pour l'année 2017. Il est proposé que les dépenses imprévues (D 022) soient diminuées de 777.71 € en conséquence.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

Syndicat Mixte du SCOT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

Le résultat reporté N-1 en investissement est supérieur de 45 278.94 € (reste à payer des prestataires) et s'élève à 107 705.70 €. Cet écart par rapport au Budget Prévisionnel est dû à la prévision de solder les factures des prestataires d'ici fin 2016. Cela n'a pas été le cas. Pour équilibrer la section d'investissement, 40 000 € seront réaffectés aux immobilisations incorporelles (D20 - réalisation des documents d'urbanisme) et 5 478.94 € au matériel de bureau et matériel informatique (D 21). Les 200 € supplémentaires d'amortissement se retrouvent en recette d'investissement conformément aux écritures comptables en vigueur.

**Le comité syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision modificative de crédits N°1**

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 31/03/2017*

## 2. SIVU SCOT – Finances – Compte de gestion 2016

### Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes de Mme. La Trésorière de Saint Jeoire en Faucigny pour l'année 2016.

Le compte de gestion 2016 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme. La Trésorière de Saint Jeoire en Faucigny est concordant avec le Compte Administratif 2016 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SCOT.

074024

TRES. SAINT-JEOIRE-BOEGE



0111

11-1

Exercice 2016

24600 - SYNDICAT MIXTE SCOT DES TROIS VALLEES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	170 582,40	125 458,00	296 040,40
Titres de recettes émis (b)	39 082,73	115 452,27	154 535,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	39 082,73	115 452,27	154 535,00
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	170 582,40	125 458,00	296 040,40
Mandats émis (f)	74 601,43	120 698,85	195 300,28
Annulations de mandats (g)	0,00	1 500,00	1 500,00
Dépenses nettes (h = f - g)	74 601,43	119 198,85	193 800,28
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	35 518,70	3 746,58	39 265,28

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	143 224,40	0,00	-35 518,70	0,00	107 705,70
Fonctionnement	9 848,95	0,00	-3 746,58	0,00	6 102,37
TOTAL I	153 073,35	0,00	-39 265,28	0,00	113 808,07
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	153 073,35	0,00	-39 265,28	0,00	113 808,07

**Le Conseil Syndical du SCOT, prend acte du Compte de Gestion du Budget Principal 2016 établi par Mme. La Trésorière de Saint Jeoire en Faucigny, consultable au siège.**

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
31/03/2017

### 3. - Compte administratif 2016 Rapporteur : M. le Président

Le Compte Administratif 2016 du Budget Principal du SCOT est résumé par M. LE Président qui détaille les résultats de fonctionnement et d'investissement ci-dessous :

#### Résultats 2016 – Fonctionnement

Fonctionnement	
Résultat 2015 reporté en 2016 (R002)	9 848.95 €
Résultat 2016 Recettes	115 452.27 €
Résultat 2016 Dépenses	119 198.85 €
Total 2016	-3 746.58 €
Total avec reprise du résultat 2015	6 102.37 €

**Résultats 2016 – Investissement**

<b>Investissement</b>	
<b>Résultat 2015 (R001)</b>	143 224.40 €
<b>Recettes 2016</b>	39 082.73 €
<b>Dépenses 2016</b>	74 601.43 €
<b>Total 2016</b>	-35 518.70 €
<b>Total avec reprise du résultat 2015</b>	107 705.70 €

**Le Président étant sorti, Marielle DURET 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente fait voter le Compte Administratif 2016.**

**Le Conseil Syndical du SCOT, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**- approuve le Compte Administratif 2016 du SCOT;**

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
31/03/2017

**4. - Affectation des résultats 2016 sur le Budget Primitif 2017**  
**Rapporteur : M. le Président**

Suite à la clôture du budget 2016, il est possible de déterminer l'affectation des résultats de l'année écoulée. Monsieur le Président précise l'affectation des résultats comme suit.

**Restes à réaliser 2016 sur 2017**

<b>Restes à réaliser 2016 sur 2017</b>	
<b>Dépenses</b>	0
<b>Recettes</b>	0
<b>Total</b>	0

**Affectation fonctionnement 2017**

<b>Affectation fonctionnement 2017</b>	
<b>Résultat 2016</b>	6 102.37 €
<b>Affectation au R1068</b>	0
<b>Affectation au R002</b>	6 102.37 €

**Affectation investissement 2017**

<b>Affectation investissement 2017</b>	
<b>Restes à réaliser</b>	0
<b>Excédent reporté (R001)</b>	107 705.70 €
<b>Affectation en R1068</b>	0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- D'affecter les résultats du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées sur le budget 2016 de la manière ci-dessus énoncée.
- D'arrêter les résultats définitifs.

*Délibération du SCOT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
31/03/2017*

**5. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions  
Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP)  
Rapporteur : Marielle DURET**

Marielle fait état du passage dans l'ensemble de nos collectivités au RIFSEEP qui va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale.

En effet, le système de primes actuelles est très complexe et fragmenté, ce qui nuit à sa visibilité mais aussi à la mobilité des fonctionnaires.

Le [décret n° 2014-513 du 20 mai 2014](#) portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la [circulaire du 5 décembre 2014](#).

R.I.F.S.E.E.P. a pour vocation, dans un souci d'harmonisation, de supprimer l'IFTS, l'IAT et l'IEMP et de le remplacer par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (L'I.F.S.E.) et le Complément Indemnitare Annuel (C.I.A.)

L'I.F.S.E vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Marielle DURET rappelle que la délibération a fait l'objet d'un passage en CHCT 9 Février 2017 et qu'elle a reçu un avis défavorable des représentants du personnel et favorable des représentants des collectivités.

Il est donc proposé de le fixer selon les critères ci-dessous.

Catégorie A	Groupe des ATTACHES TERRITORIAUX	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Montant annuel Maxi
A1	1 Direction générale Emploi nécessitant une expertise ou fonctions complexes	25 000 euros

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il sera proposé de le fixer selon les critères ci-dessous.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

Syndicat Mixte du SCOT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallées.com](http://www.scot-3-vallées.com) - [contact@scot-3-vallées.com](mailto:contact@scot-3-vallées.com)

Catégorie A	Groupe des ATTACHES TERRITORIAUX	Complément individuel annuel (CIA). Montant Maxi
A1	1 Direction générale Emploi nécessitant une expertise ou fonctions complexes	5 670 euros

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 31/03/2017*

## **6. - Pré avis sur le PLU de SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY** **Rapporteur : Bernard CHATEL**

Bernard CHATEL indique que le projet de PLU de Saint Jeoire en Faucigny a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 15 Décembre 2016. Il a été adressé au Syndicat le 6 Janvier 2017.

En application de l'article L.132-9 du Code de l'Urbanisme, le projet sera examiné par le Comité Syndical pour vérifier sa pré-compatibilité avec le SCOT des 3 Vallées actuellement en cours d'approbation. Ce dernier a été étudié en bureau Syndical le 8 Mars dernier. Bernard CHATEL propose que Guillaume DEGIULI présente le travail du bureau syndical et qu'en parallèle Carole BUCZ apporte les précisions nécessaires sur ce projet de révision de POS en PLU.

Le projet de la commune de Saint Jeoire s'inscrit sur 10 ans avec comme objectifs principaux de :  
Préserver le cadre de vie ; Assurer l'équilibre économique ; Maîtriser et structurer le Développement Urbain.

Pour y répondre, les élus ont choisi de travailler sur l'identification de réservoirs de biodiversités structurés autour de prairies remarquables qui sont à la fois les constituants de nos paysages, de notre agriculture et vecteurs de richesse écologique. Ce travail fait écho à l'orientation III.6 du SCoT « Préserver et valoriser la biodiversité et la richesse des milieux naturels et garantir les connexions écologiques ».

L'objectif de croissance retenu de 1.5% par an dans le document d'urbanisme est légèrement inférieur au plafond des 1.6% défini au niveau du SCoT. A ce rythme, sur une période de 10 ans conformément à votre objectif c'est environ 550 habitants supplémentaires que la commune accueillerait. Votre calibrage est de 670 habitants supplémentaires ; il ne semble donc pas en corrélation avec les hypothèses démographiques de départ.

La production, mobilisation de 380 logements supplémentaires sur 10 ans correspond cependant bien à l'augmentation de la population liée à l'effet démographique, au point mort et la vacance du parc.

Les membres du conseil syndical font état de la nécessiter de mettre en cohérence le rapport de présentation, le PADD et la justification des choix.

La commune souhaite limiter son urbanisation au chef-lieu et à quelques hameaux structurants conformément aux prescriptions de l'orientation I.1 « conforter l'armature territoriale des 3 Vallées et optimiser l'offre foncière » du SCoT. Cette volonté s'accompagne d'une délimitation des coupures vertes à préserver comme entre le chef-lieu et le Hameau de Pouilly.

### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

L'activité agricole a bien été identifiée comme un enjeu fort sur la commune. Conformément au SCOT, le développement de l'habitat se fait essentiellement en densification du tissu existant pour assurer une préservation des terres agricoles. Les recommandations de maintien de coupures paysagères et agricoles du PADD du SCoT sont bien respectées.

Les espaces agricoles à enjeux forts ainsi que les exploitations stratégiques ont été cartographiés et font l'objet d'une attention particulière dans le règlement graphique afin de garantir leurs pérennités.

Le développement économique s'articule autour d'orientations qui sont dans leurs majorités compatibles avec les orientations préfigurées dans le SCoT avec notamment la volonté de :

- Pérenniser et organiser le tissu commercial et de services de proximité en cœur de bourg en favorisant les linéaires commerciaux, la qualité des espaces publics et leur accessibilité.
- Permettre l'évolution des unités artisanales et de services déjà existantes sur le territoire grâce à une réglementation qui les accompagne.
- Intégrer les activités de carrière existantes comme une composante économique du territoire.
- Autoriser les activités de services et le petit artisanat non nuisant dans les zones urbaines à dominante d'habitat.

Les membres du Conseil Syndical ont noté une disponibilité foncière économique en adéquation avec les prescriptions du SCoT mais ont relevé que la destination de la zone de la Pallud (classée en UXe) n'était pas en compatibilité avec les orientations du SCoT (« construction, bâtiment, artisanat, petite industrie à haute valeur ajoutée »). Les élus souhaitent que soit modifié en conséquence le règlement de zone, en compatibilité avec le volet économique du SCoT.

Les membres du conseil syndical émettent un préavis favorable sous réserve de la modification liée à la destination de la zone UXe et soulignent la qualité du travail effectué par la commune.

## **7. - Pré avis sur le PLU de FILLINGES** **Rapporteur : Fabienne SCHERRER**

Fabienne SCHERRER indique que le projet de PLU de la commune de Fillinges a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 25 Octobre 2016. Il a été adressé au Syndicat le 5 Janvier 2017.

En application de l'article L.132-9 du Code de l'Urbanisme, le projet sera examiné par le Comité Syndical pour vérifier sa pré-compatibilité avec le SCOT des 3 Vallées actuellement en cours d'approbation. Comme le PLU de Saint Jeoire en Faucigny, ce dernier a été étudié par le bureau Syndical le 8 Mars et fera l'objet d'une présentation technique sous le prisme SCoT et les compléments de Bruno FOREL, Maire de la commune.

Fabienne SCHERRER propose que Guillaume DEGIULI présente le travail du bureau syndical et qu'en parallèle Bruno FOREL apporte les précisions nécessaires sur ce projet de révision de POS en PLU.

En tant que commune pôle du territoire, ayant vocation à jouer un rôle majeur dans la structuration des services, du développement démographique, économique et des grands équipements à l'échelle du SCoT, l'objectif de croissance retenu de 1.6% par an est en adéquation avec les objectifs du SCoT

### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

La production de logement envisagée de 415 Logements à horizon 10 ans ainsi que les efforts importants opérés pour proposer une répartition des formes urbaines économes d'espaces s'inscrivent en compatibilité avec les orientations II.1 et II.2 du SCOT. En effet, la création de 60 % en Collectif, 22 % en Intermédiaire et 18 % d'individuel va permettre de répondre à la double problématique de fixation des jeunes sur le territoires et de la diversification du parc de logements répondant ainsi à la sécurisation du parcours résidentiel des ménages.

Le projet de PLU de la commune de Fillinges affiche la volonté de regrouper l'urbanisation autour du chef-lieu créant ainsi une ceinture de développement structurée autour de Pont de Filinges, Chef Lieu, Pont Jacob parcourus en son sein par le Foron.

Les membres du Bureau ont noté l'important effort qui a été produit au regard de la situation antérieure qui a conduit à retirer de la surface potentiellement constructible bien plus qu'à en ouvrir de nouvelle.

Même si la commune n'est à ce jour pas soumise à une obligation de production de logements aidés, le conseil syndical a mis en avant les efforts importants opérés pour atteindre environ 25% des futurs comme des logements locatifs sociaux auxquels s'ajouteront des logements destinés à l'accession sociale à la propriété soit une production d'environ 150 logements en mixité sociale.

Au niveau du développement économique, les orientations qui ont été identifiées dans le PADD de la commune et notamment son axe 1 : Objectif 6 : « développer l'attractivité du territoire à travers une offre d'emploi, d'activités et de commerces » sont compatibles avec les orientations préfigurées dans le SCoT. La commune souhaite en effet :

- Permettre l'accueil de nouveaux établissements porteurs d'emplois dans la ZAE de Findrol ,
- Pérenniser et développer les commerces de proximité au sein du tissu urbain existant
- Localiser préférentiellement les commerces dans les centralités communales
- Favoriser le développement de possibilités induites en matière de télétravail (centre de télétravail, lieux collaboratifs,...)

Votre projet contribue ainsi à structurer, qualifier et conforter la ZAE de Findrol mais également à pérenniser et organiser le tissu commercial et de services de proximité.

Monsieur Le Maire fait état du passage de son PLU en CDPENAF. CE dernier a fait l'objet d'un refus de la part des services de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc imposant le retrait de la zone de Findrol EST considérant que les terres consommées étaient trop importantes (1.9 Ha), qu'elles constituaient une menace pour le maintien de l'agriculture et qu'elle se situait en dehors des zones urbanisées potentiellement incompatible avec le voisinage des zones habités.

Monsieur le Maire s'étonne de l'absence de remarques de la part des services de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc car cette zone a clairement été fléchée depuis le début du travail d'élaboration du PLU.

Les membres du Comité Syndical s'interrogent sur le caractère systématique des services de l'état à souhaiter retirer des zones d'activités à vocation économique sur le territoire (ZAE Merlin, les Tattes, Saint Jeoire, Findrol). La zone de Findrol est stratégique pour notre territoire mais également les territoires voisins de la basse vallée de l'Arve. Ce secteur verra en effet arriver des projets d'ampleur. (Désenclavement du Chablais et traversée de la rade de Genève) qui sont vraisemblablement incompatibles avec du développement économique.

#### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

Les membres du Conseil ont par ailleurs mis en avant la reprise des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau du SCoT dans le Document graphique et sa traduction dans les dispositions générales du règlement Littéral.

Les membres du conseil syndical émettent un préavis favorable au projet de PLU de la commune de Fillinges.

**8. - Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical**  
**Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT des 3 vallées se déroule :

**Le Mercredi 06 Juin à 18 h 30 à Habère Poche.**

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

**Le Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en prend acte**

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
31/03/2017

**QUESTIONS ORALES**

**Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT des 3 Vallées, lève la séance à 19h45.**



Marcellaz, le 5 Avril 2017  
Bruno FOREL,  
Président du SCoT

Compte-rendu affiché du 11 Avril 2016 au 11 Mai 2016 au siège du Syndicat, diffusé sur le site du SCoT des 3 Vallées [www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) et transmis le 11 Avril aux collectivités adhérentes du Syndicat pour affichage.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)